



## **Budget participatif 2021**

*Démocratie participative et consultative*



Je sou mets mon projet sur la plateforme :  
**[jeparticipe.ferney-voltaire.fr](https://jeparticipe.ferney-voltaire.fr)**

**Le budget participatif est une démarche initiée par la Ville de Ferney-Voltaire en 2021 dans le cadre du déploiement de plusieurs actions liées à la démocratie locale et participative.**

Véritable outil démocratique, il permet aux habitants de plus de 15 ans, aux collectifs citoyens et aux associations de soumettre des projets qui participent à la transformation de la ville, qui peuvent s'inscrire dans un seul quartier, et qui ont pour but d'améliorer le quotidien.

### **Retisser le lien social**

Ferney-Voltaire est une ville de 10 000 habitants dont la population change de 35 % tous les 10 ans. Seuls 38 % des habitants sont inscrits sur les listes électorales. **Aussi, de nombreux habitants restent éloignés de la vie locale malgré un tissu associatif riche de 180 associations !**

Face au risque de rupture, d'isolement et de la montée de l'individualisme, **la municipalité agit pour retisser les liens qui se dégradent au sein de la population** qui vivra une forte croissance avec l'arrivée annoncée de plus de 5 000 habitants dans les 10 ans.

Contact presse : **Lila Viannay**  
Tél. 04 50 40 18 72  
[Lila.viannay@ferney-voltaire.fr](mailto:Lila.viannay@ferney-voltaire.fr)



### Un outil démocratique et pédagogique

La création d'un budget participatif représentant 3 % du budget annuel des investissements est un outil supplémentaire pour intéresser les habitants à la vie de leur cité et mettre en valeur leurs idées et projets ! **La municipalité entend ainsi les impliquer concrètement dans le processus de décision et de réalisation des projets.** Pour 2021, son montant est de 150 000 €.

Le budget participatif est également un outil pédagogique. Il permet aux habitants d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget communal.

### Une démarche inédite dans le Pays de Gex et dans l'Ain

La Ville de Ferney-Voltaire est la première ville du Pays de Gex et de l'Ain à proposer un budget participatif à ses habitants.



## Déroulé et dates clés du budget participatif

### Qui peut participer ?

**Toute personne habitant Ferney-Voltaire, âgée de plus de 15 ans et sans condition de nationalité peut soumettre son projet. Les collectifs citoyens et les associations le peuvent aussi, sous certaines conditions.**

Ne peuvent pas participer au budget participatif en déposant une idée :

- Les élus ayant un mandat local ou national
- Les EPIC, les entreprises privées, publiques ou à statut mixte, les fondations
- Les associations ayant déjà déposé un projet identique dans le cadre de la politique de la ville.

[Toutes les informations dans le règlement du budget participatif.](#)



### Comment participer ?

Les projets déposés devront concerner exclusivement le territoire de la ville de Ferney-Voltaire et répondre aux 7 critères suivants :

- Le respect des compétences municipales.
- L'intérêt général : les projets proposés doivent être à visée collective.
- Les projets proposés doivent être uniquement des projets d'investissement (et pas de fonctionnement).
- Les projets d'investissement proposés par les Ferneysiens ne devront pas être de nature à générer des frais de fonctionnement nécessitant le recrutement d'agents territoriaux.
- Les projets ne devront pas dépasser le montant annuel du budget participatif voté par le conseil municipal (en l'occurrence 150 000 € pour 2021).
- Les projets devront être techniquement et juridiquement réalisables.
- Des critères d'exclusion existent (discrimination, diffamation, éléments contraires à l'ordre public, au principe de laïcité et à l'égalité femmes-hommes, conflit d'intérêt, etc > [liste complète dans le règlement du budget participatif](#)).

**À noter :** Les projets sont émis à titre individuel dans la limite d'un projet par habitant.

### Quand soumettre puis voter pour un projet ?

#### Jusqu'au 30 avril 2021

##### Dépôt d'un projet :

- > en ligne, via la plateforme [jeparticipe.ferney-voltaire.fr](http://jeparticipe.ferney-voltaire.fr)
- > en ligne, via un accompagnement à l'EVS et à la médiathèque.
- > par dépôt en main propre d'un formulaire papier à l'EVS ou à la médiathèque.

1

#### 1<sup>er</sup> août > 30 septembre

##### Vote

Les 10 projets seront retenus et soumis au vote populaire (en ligne et à l'espace de vie sociale).

3

#### 1<sup>er</sup> mai > 31 juillet

##### Analyse des projets

Par les instances communales.

2

4

#### Fin d'année 2021

##### Résultats du vote

Sitôt les projets lauréats connus, les premiers chantiers pourront commencer.

Les projets non-retenus pourront être à nouveau proposés en 2022.